



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 3/11ans

Parents, l'équipe de l'accueil de loisirs vous souhaite la bienvenue.

Afin que vous et votre enfant trouviez les meilleures conditions d'accueil au centre de loisirs, nous avons établi un règlement de fonctionnement. Ce règlement a été fait dans un souci d'équité et d'adaptation à vos besoins et à ceux de vos enfants.

1- DEFINITION

L'accueil de loisirs est géré par le centre social de la Berthaudière (association loi 1901) qui est administré par un Conseil d'Administration, élu lors de l'Assemblée Générale annuelle.

A l'inscription, vous vous acquittez d'une adhésion familiale, d'un montant de 8€ (valable du 1/09 au 31/08 de l'année en cours). Elle vous donne accès à l'ensemble des activités du centre social, elle vous permet de participer à l'Assemblée Générale, elle vous donne la possibilité de vous présenter aux élections du Conseil d'Administration selon les modalités définies par les statuts.

L'accueil de loisirs répond à des exigences réglementaires et pédagogiques fixées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

2- INSCRIPTION & DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour effectuer l'inscription administrative de votre enfant, les documents suivants vous sont demandés :

- la dernière notification des prestations CAF (n° allocataire et quotient CAF)
- le n° de sécurité sociale d'affiliation de votre enfant
- le carnet de santé
- le cas échéant, un justificatif de versement de pension alimentaire
- le PAI de votre enfant si nécessaire
- la copie du jugement de divorce ou de séparation vous sera demandée en cas de conflit familial

L'enfant ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs tant que son dossier administratif est incomplet.

La participation financière est calculée selon le principe d'un coefficient multiplicateur (0,0054 la ½ journée) appliqué sur le quotient familial CAF + une PAF (participation aux frais) selon les activités proposées. Le prix du repas goûter est fixe, soit 3,65 €.

Le prix de la journée inclut le repas et le goûter de 16 h. Les repas sont commandés à 9h auprès de la cuisine centrale communale et sont pris au réfectoire de l'école primaire de l'école de la Berthaudière.

Les enfants ne seront confiés **qu'aux parents** ou à une **personne majeure** accréditée par eux).

Merci de veiller à nous signaler tout changement de personne.

3- HORAIRES

- **Mercredis et Vacances scolaires**

L'accueil de loisirs est ouvert de **8h à 18h** avec possibilité d'inscription à la demi-journée avec ou sans repas.

Les enfants qui mangent à la cantine mais qui ne restent pas l'après-midi devront **être partis impérativement au plus tard à 14 heures.**

IMPORTANT : les enfants restant uniquement à la demi-journée l'après-midi doivent apporter leur goûter.

L'arrivée des enfants le matin : **entre 8h et 9h30** sauf en cas de sortie si l'horaire est précisé.

L'arrivée des enfants l'après-midi **entre 13h30 et 14h** sauf en cas de sortie si l'horaire est précisé.

Le départ des enfants l'après-midi se fera **à partir de 17h ou à 18h** (en fonction du programme d'activités).

4- RESERVATIONS et ANNULATIONS

L'accueil de loisirs 3/6 et 6/11 ans ont une capacité limitée. Il fonctionne sur réservations. Seuls les enfants habitant la commune peuvent être inscrits.

Pour les mercredis hors vacances scolaires, toutes les places fixes ou occasionnelles, si elles ne sont pas utilisées, doivent être décommandées **au plus le lundi précédent avant 18h.** Cette mesure nous permet de satisfaire les demandes en attente.

Seules les annulations avec justificatif médical fourni dans la semaine de l'absence seront créditées. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les annulations peuvent se faire par téléphone **avant 9h15**, au secrétariat ou auprès de la responsable Enfance-Jeunesse uniquement.

Places fixes : les mercredis (hors vacances scolaires) sont réservés à l'inscription pour l'année. Les places fixes ne pourront être maintenues au-delà de **5 absences non justifiées par certificat médical.**

Places occasionnelles : Renseignez-vous auprès du secrétariat. Jusqu'au jour même des places peuvent être libérées.

Toute place non décommandée dans les conditions citées ci-dessus sera facturée.

La responsable de l'accueil de loisirs, Mme SCHNEIDER peut vous rencontrer sur rendez-vous. Elle assure la sécurité des enfants et est garante du projet pédagogique, sous la responsabilité de Mr BENDJEDDOU, directeur du centre social.

Mme SCHNEIDER est à votre disposition pour toutes informations.

5- REGLEMENT DES FACTURES

A l'inscription, lors de la réservation des places, il vous sera demandé le règlement du trimestre (pour les mercredis) et du séjour (pour les vacances scolaires).

6- INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions démarrent 2 mercredis avant chaque période de vacances scolaires pour les enfants inscrits régulièrement sur les mercredis. L'enfant devra être inscrit et venu régulièrement **dans les 3 derniers mois précédents une période de vacances** afin de pouvoir bénéficier de cette période d'inscriptions.

Pour les enfants inscrits en occasionnel ou pour les nouveaux, les inscriptions pour les vacances scolaires se font **uniquement sur RDV** (via notre site internet www.espace-berthaudiere.fr). Les dates d'inscriptions selon chaque période de vacances sont disponibles à l'accueil et sur notre site internet.

Le paiement sera exigé à la réservation des places, le jour de l'inscription.

Aucune inscription ne sera validée sans règlement.

Aucun crédit ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (à fournir dans la semaine suivant l'absence).

7- SACS & OBJETS PERSONNELS

Il est souhaitable que les sacs et vêtements de votre enfant soient marqués à leur nom. L'Espace Berthaudière ne pourra être tenu responsable en cas de perte d'effets personnels. Nous vous conseillons de ne pas laisser votre enfant venir au centre de loisirs avec des objets de valeur ou des bijoux.

8- SURVEILLANCE MEDICALE

Lorsqu'un enfant est malade ou en cas d'accident, les responsables du centre de loisirs préviennent immédiatement les parents. Si les parents sont injoignables et en cas de nécessité, l'enfant sera hospitalisé conformément à l'autorisation de soins signée par les parents à l'inscription.

Traitements : si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance et les médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice jointe doivent être marqués à son nom. Sans ordonnance, aucun traitement ne pourra être administré.

Eviction : elle sera obligatoire en cas de maladies contagieuses : oreillons, varicelle, rougeole, rubéole, scarlatine, conjonctivite purulente, bronchiolite, gastro-entérite, impétigo et présence de parasites, cette liste n'est pas exhaustive.

Le nombre de jour d'éviction sera déterminé par votre médecin traitant.

9- FERMETURES ANNUELLES

L'accueil de loisirs est habituellement fermé

- 4 semaines au mois d'août
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.

Certaines fermetures occasionnelles (ponts) sont possibles, elles vous seront signalées par affichage ou par courrier.

En cas de non respect de ce règlement, la responsable de l'accueil de loisirs, en accord avec la direction du centre social pourra exclure l'enfant.

Ce règlement est susceptible d'être modifié afin d'être en conformité permanente avec la réglementation en vigueur.

Des avenants vous seront alors communiqués.

NOM DE LA FAMILLE

Fait à DECINES le

Signature des parents

Le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs 3/11 ans est disponible sur notre site internet www.espace-berthaudiere.fr ou à l'accueil du centre social.

Lors de l'inscription de votre enfant, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les conditions.